

**DICI Alexandre Finance part C** 

**DICI Alexandre Finance part D** 

**Prospectus Alexandre Finance** 



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## **Alexandre Finance S.A.S**

ALEXANDRE Part C

Code ISIN: FR0010640375

Le FCP est géré par ALEXANDRE FINANCE

# Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, de profiter du développement de l'économie européenne (notamment française) tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille. L'OPCVM a pour objectif d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence CAC 40 sur une période minimale de 5 ans.

L'indice CAC 40 est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

L'OPCVM est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ». La stratégie de gestion est discrétionnaire et opportuniste. Elle consiste à sélectionner des sociétés « stock picking » suivant une philosophie « value » démontrant une sous évaluation de la société tout en présentant un profil de risque limité. La société de gestion réalise ses propres analyses à partir de sources d'études internes et externes des sociétés cotées, sans limite de détention quant à la taille des sociétés (petite, moyenne ou grosse capitalisation boursière). L'ensemble des secteurs économiques peut également être représenté sans contrainte d'exposition minimum ou maximum. Le FCP Alexandre peut intervenir sur tous les marchés d'actions européens, avec une dominante actions Françaises, en orientant plus particulièrement la recherche vers des sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous-évalués par le marché, en situation de retournement économique, ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. Il pourra être également tenu compte de la géographie du capital des sociétés visées en privilégiant celles qui pourraient faire l'objet d'une modification importante de leur actionnariat.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 75% à 100% de l'actif, sur des actions des pays de l'Union Européenne ;
- de 0% à 10% maximum de l'actif en actions de pays hors de l'Union Européenne.
- De 0% à 5% en actions cotées sur ALTERNEXT.

- de 0% à 25% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou du secteur public, libellés en euro, de toutes notations, dont 5% maximum de l'actif en titres de notation inférieure à « Investment Grade », selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.
- de 0 à 10% au risque de change sur des devises hors Euro

Le fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds n'intervient pas sur des instruments financiers à terme. Dans la limite de 10% de l'actif net, il peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, droits de souscription, obligations convertibles, remboursables en actions ou échangeables) à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

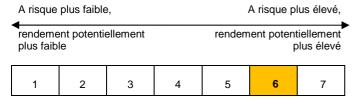
**Durée minimum de placement recommandée**: Supérieure à 5 ans Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

# Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour à 12** heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour.

La valeur liquidative est calculée **chaque jour ouvré**, à l'exception des jours fériés et de fermeture de Bourse de Paris.

# Profil de risque et de rendement



# SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR:

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 6; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions et en complément de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes, une volatilité élevée de la valeur liquidative et donc un profil de risque et de rendement élevé.

# RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR:

**Risque de crédit**: En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## **Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

## Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	4%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du fonds au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

## Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants 3.24% TTC

Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais prélevés au cours du dernier exercice clos au 31/12/2014 du fonds et dont le montant a été arrêté à cette date. La description des frais tient compte des frais directs et indirects (liés à l'investissement dans d'autres OPCVM) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par du fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

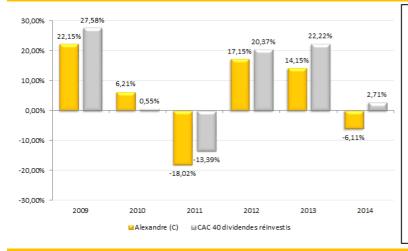
## Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance

Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 11 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.alexandrefinance.fr.

# Performances passées



#### Avertissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

La performance de l'indice CAC 40 est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DU FONDS: 27/06/2008

**DEVISE DE LIBELLE : Euro** 

# **Informations pratiques**

Nom du dépositaire: CM-CIC SECURITIES.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ALEXANDRE FINANCE SAS - 10, rue Clément Marot - 75008 - Paris- Tél.: 01.53.23.83.83.

Ces documents sont également sur www.alexandrefinance.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative: D'autres informations pratiques concernant l'OPCVM sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM et la valeur liquidative du fonds est disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet <a href="www.alexandrefinance.fr">www.alexandrefinance.fr</a>

## Régime fiscal: Eligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA)

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Alexandre Finance S.A.S ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur les autres catégories de parts : ALEXANDRE FINANCE SAS

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Alexandre Finance S.A.S est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2015.



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### Alexandre Finance S.A.S

ALEXANDRE Part D

Code ISIN: FR0010640359

Le FCP est géré par ALEXANDRE FINANCE

## Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, de profiter du développement de l'économie européenne (notamment française) tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille. L'OPCVM a pour objectif d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence CAC 40 sur une période minimale de 5 ans.

L'indice CAC 40 est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

L'OPCVM est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie de gestion est discrétionnaire et opportuniste. Elle consiste à sélectionner des sociétés « stock picking » suivant une philosophie « value » démontrant une sous évaluation de la société tout en présentant un profil de risque limité. La société de gestion réalise ses propres analyses à partir de sources d'études internes et externes des sociétés cotées, sans limite de détention quant à la taille des sociétés (petite, moyenne ou grosse capitalisation boursière). L'ensemble des secteurs économiques peut également être représenté sans contrainte d'exposition minimum ou maximum. Le FCP Alexandre peut intervenir sur tous les marchés d'actions européens, avec une dominante actions Françaises, en orientant plus particulièrement la recherche vers des sociétés dont les titres sont délaissés et/ou sous-évalués par le marché, en situation de retournement économique, ou présentant un caractère défensif par la qualité du bilan et/ou par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs. Il pourra être également tenu compte de la géographie du capital des sociétés visées en privilégiant celles qui pourraient faire l'objet d'une modification importante de leur actionnariat.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 75% à 100% de l'actif, sur des actions des pays de l'Union Européenne ;
- de 0% à 10% maximum de l'actif en actions de pays hors de l'Union Européenne.
- De 0% à 5% en actions cotées sur ALTERNEXT.

- de 0% à 25% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou du secteur public, libellés en euro, de toutes notations, dont 5% maximum de l'actif en titres de notation inférieure à « Investment Grade », selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notes. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.
- de 0 à 10% au risque de change sur des devises hors Euro.

Le fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds n'intervient pas sur des instruments financiers à terme.

Dans la limite de 10% de l'actif net, il peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, droits de souscription, obligations convertibles, remboursables en actions ou échangeables) à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action ou de taux.

Affectation des sommes distribuables : Distribution totale du résultat net

**Durée minimum de placement recommandée**: Supérieure à 5 ans Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

# Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour à 12** heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour.

La valeur liquidative est calculée **chaque jour ouvré**, à l'exception des jours fériés et de fermeture de Bourse de Paris.

# Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

## SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR:

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 6; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions et en complément de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes, une volatilité élevée de la valeur liquidative et donc un profil de risque et de rendement élevé.

# RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit: En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## **Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

## Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	4%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du fonds au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

## Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants 3.24% TTC

Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais prélevés au cours du dernier exercice clos au 31/12/2014 du fonds et dont le montant a été arrêté à cette date. La description des frais tient compte des frais directs et indirects (liés à l'investissement dans d'autres fonds) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

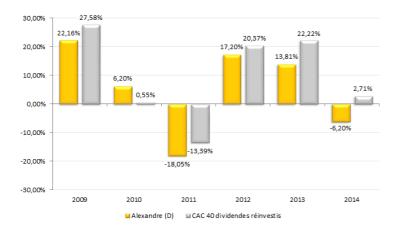
## Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance

Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 11 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.alexandrefinance.fr.

# Performances passées



#### **Avertissement**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

La performance de l'indice CAC 40 est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DU FONDS : 27/06/2008

**DEVISE DE LIBELLE: Euro** 

réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects

# **Informations pratiques**

Nom du dépositaire: CM-CIC SECURITIES.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ALEXANDRE FINANCE SAS - 10, rue Clément Marot - 75008 - Paris- Tél.: 01.53.23.83.83.

Ces documents sont également sur <u>www.alexandrefinance.fr</u>

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative: D'autres informations pratiques concernant l'OPCVM sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM et la valeur liquidative du fonds est disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet <a href="www.alexandrefinance.fr">www.alexandrefinance.fr</a>

Régime fiscal: Eligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA)

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Alexandre Finance S.A.S ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur les autres catégories de parts : ALEXANDRE FINANCE SAS

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Alexandre Finance S.A.S est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2015.